

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés à la Salle des Douits, en raison de la crise sanitaire, sous la Présidence de Monsieur David LEGOUET, Maire.

**Etaient présents :**

David LEGOUET, Maire, Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Edwige PERINET, Jean-Pierre LEQUERTIER, France COSTA-TORRO, Maires Adjoints, Bruno MEDA, Gilbert CHODORGE, Conseillers délégués, Marie-José NAGLE, Yannis GIRARD, Yveline BONNET, Tony ALFEREZ, Bertrand LADUNE, Catherine POT, Vincent ARNAUD, Julie MESNIL, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

Martine LE ROUX GRAND-GUILLOT a donné pouvoir à France COSTA-TORRO, elle devrait rejoindre la séance avant la fin.

Jacqueline HOUGHTON a donné pouvoir à Yveline BONNET,

Cédric ASSELINE a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Julie MESNIL précise qu'elle doit quitter la séance à 19h30 et qu'elle donne pouvoir à Bertrand LADUNE à compter de cet horaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h05.

Le huis clos est acté à l'unanimité.

Tony ALFEREZ est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'ils devront signer les documents budgétaires avant de quitter la salle.

Le procès-verbal de la séance du 28 Janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

**1 - Information sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations confiées par le Conseil Municipal :**

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal des décisions qu'il a signées dans le cadre des délégations confiées, depuis la dernière réunion du 28 janvier 2021.

**Décision n°3 : Signature de l'avenant avec la Société CONVIVIO (fourniture et livraison de repas en liaison froide)**

Cet avenant annule et remplace la décision N°1 signée le 25 Janvier 2021 - Il concerne :

Le rajout de la tarification repas « adulte » au 01/09/2020

Le remplacement de l'indice de révision obsolète

Et la nouvelle révision.

**Décision n°4 - Signature de l'avenant n°1 au marché SLC – Lot 2 – Maçonnerie – Construction d'un abri pour la SNSM**

Cet avenant avec la Société SLC pour la construction d'un Abri SNSM – Lot 2 – apporte une plus-value relative à un complément d'enduit à l'intérieur de l'abri pour un montant de 3645€ HT.

**Décision n°5 - Signature d'un avenant n°3 au marché des illuminations avec la société SARLEC**

Cet avenant n°3 concerne le marché signé avec la SARLEC de la Haye du Puits pour les illuminations de fin d'année, portant une plus-value relative à un complément de motifs sur le territoire de la Commune pour un montant HT de 6560,41€

**Approbation de la concordance du Compte de Gestion 2020 de Madame la Comptable Publique avec le Compte Administratif 2020 :**

Monsieur le Maire rappelle qu'après vérification des comptes, la concordance entre les deux documents (Compte de Gestion et Compte Administratif) est actée.

Les résultats sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement :	3 484 294.63
Recettes de fonctionnement :	4 212 579.81
<b>Excédent 2020</b>	<b>728 285.18</b>
Dépenses d'investissement :	2 049 178.09
Recettes d'investissement :	2 134 952.15
<b>Excédent 2020</b>	<b>85 774.06</b>
<b>Excédent global</b>	<b>814 059.24</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette concordance.

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Administratif et le projet de budget 2021 ont été étudiés en détail le jeudi 18 mars en commission Finances. Il propose aux conseillers municipaux de présenter les dépenses et recettes par chapitre et leur précise qu'il répondra évidemment à toutes les questions auxquelles les élus auraient pu réfléchir depuis la commission.

Bertrand LADUNE informe qu'il a eu réponse aux questions qu'il se posait par mail et que tout paraît désormais clair.

**Compte Administratif 2021 :**

Le Compte Administratif 2021 se résume ainsi :

<b>DEPENSES Section de Fonctionnement</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>Réalisé 2020</b>
011 - Charges à caractère général	1 109 384.10
012 - Charges de personnel	1 189 458.17
65 - Autres charges de gestion courante	242 135.04
66 - Charges financières	58 970.54
67 - Charges exceptionnelles	255 142.47
042 - Opérations d'ordre entre section	303 349.31
014 - Reversement GIR	325 855.00
<b>TOTAL</b>	<b>3 484 294.63</b>
023 - Virement à la section d'investissement	

TOTAL GLOBAL	<b>3 484 294.63</b>
<b>RECETTES Section de Fonctionnement</b>	
<b>Chapitre</b>	Réalisé 2020
002 - Excédent antérieur reporté	
013 - Atténuation de charges	51 519.31
70 - Produits des services	82 189.85
73 - Impôts et Taxes	2 611 865.14
74 - Dotations et participations	774 066.91
75 - Autres produits de gestion courante	150 301.33
76 - Produits financiers	36 173.79
77 - Produits exceptionnels	420 963.62
042 - Opérations d'ordre entre section	85 499.86
<b>TOTAL</b>	<b>4 212 579.81</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>Chapitre</b>	Réalisé 2020
001 - Solde exécution investissement reporté	
10 - Remboursement TAM	
13 - Subventions d'investissement	
16- Remboursement d'emprunts	386 817.19
20 - Immobilisations incorporelles	35 336.40
204 - Subventions d'équipement versées	0.00
21 - Immobilisations corporelles	188 170.89
23 - Immobilisations en cours	1 248 994.15
26- Participation et créances rattachées	4 473.00
040 - Opération ordres (travaux en régie)	85 499.86
041- Opérations patrimoniales	99 886.60
<b>TOTAL</b>	<b>2 049 178.09</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>Chapitre</b>	Réalisé 2020
001 - Excédent antérieur reporté	
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	
024 - Produits des cessions	
040 - Opérations d'ordre en section	303 349.31
041- Opérations patrimoniales	99 886.60
10 - Dotations Fonds divers réserves	1 374 405.96
13 - Subventions d'investissement	265 310.28
16 - Emprunt et dettes assimilées	
204 - Subvention d'équipement versées	92 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 134 952.15</b>

Monsieur le Maire quitte la salle et Guy LEPREVOST prend la présidence de séance pour ce vote :

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2020 de la commune qui présente les résultats suivants :

### Section de Fonctionnement

<b>Dépenses de l'année :</b>	<b>3 484 294.63</b>
Recettes de l'année :	4 212 579.81
Excédent 2020	934 326.47
<b>TOTAL Recettes et excédent</b>	<b>5 146 906.28</b>

**Excédent 2021** **1 662 611.65**

### Section d'Investissement

Dépenses de l'année	2 049 178.09
Déficit 2020	1 010 680.57
<b>Total dépenses et déficit</b>	<b>3 059 858.66</b>
<b>Recettes de l'année</b>	<b>2 134 952.15</b>
<b>Déficit 2021</b>	<b>-924 906.51</b>
Restes à réaliser dépenses	731 489.19
Restes à réaliser recettes	851 173.00
Excédent Restes à réaliser	119 683.81
Résultat global dépenses (avec restes à réaliser)	3 791 347.85
Résultat global recettes (avec restes à réaliser)	2 986 125.15

**Déficit global d'investissement** **- 805 222.70**

#### Résultats :

<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>1 662 611.65</b>
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>- 805 222.70</b>
<b>Résultat net global</b>	<b>857 388.95</b>

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

#### Affectation des résultats 2020 :

Monsieur le Maire rappelle qu'après avoir examiné le Compte Administratif, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que celui-ci fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 662 611.65€  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
DECIDE D'AFPECTER le résultat de fonctionnement comme suit :  
Compte 1068 : réserves : 805 222.70€  
Compte 002 : report excédent de fonctionnement : 857 388.95€

#### Budget Primitif 2021 :

Monsieur le Maire présente les chapitres du budget 2021 en section de fonctionnement et en section d'investissement, étudiés en détail lors de la commission Finances.

<b>DEPENSES Section de Fonctionnement</b>		<b>2021</b>
<b>Chapitre</b>	Propositions	
011 - Charges à caractère général	1 476 534.15	
012 - Charges de personnel	1 278 100.00	
65 - Autres charges de gestion courante	296 535.36	
66 - Charges financières	52 000.00	
67 - Charges exceptionnelles	17 500.00	
042 - Opérations d'ordre entre section	33 240.90	
014 - Reversement GIR	313 000.00	
<b>TOTAL</b>	<b>3 466 910.41</b>	
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 091 669.54</b>	
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>4 558 579.95</b>	
<b>RECETTES Section de Fonctionnement</b>		<b>2021</b>
<b>Chapitre</b>	Propositions	
002 - Excédent antérieur reporté	857 388.95	
013 - Atténuation de charges	25 000.00	
70 - Produits des services	99 800.00	
73 - Impôts et Taxes	2 546 891.00	
74 - Dotations et participations	774 500.00	
75 - Autres produits de gestion courante	153 000.00	
76 - Produits financiers	26 000.00	
77 - Produits exceptionnels	46 000.00	
042 - Opérations d'ordre entre section	30 000.00	
<b>TOTAL</b>	<b>4 558 579.95</b>	

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>Chapitre</b>	Propositions 2021
001 - Solde exécution investissement reporté	924 906.51
10 - Remboursement TAM	8 438.03
13 - Subventions d'investissement	120 098.31
16- Remboursement d'emprunts	350 478.20
20 - Immobilisations incorporelles	138 115.94
204 - Subventions d'équipement versées	22 000.00
21 - Immobilisations corporelles	595 730.37
23 - Immobilisations en cours	1 696 758.89
26- Participation et créances rattachées	22 473.00
040 - Opération ordres (travaux en régie)	30 000.00
041- Opérations patrimoniales	269 821.88
<b>TOTAL</b>	<b>4 178 821.13</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>Chapitre</b>	Propositions 2021
001 - Excédent antérieur reporté	
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>1 091 669.54</b>
024 - Produits des cessions	191 800.00
040 - Opérations d'ordre en section	33 240.90
041- Opérations patrimoniales	269 821.88
10 - Dotations Fonds divers réserves	1 084 222.70
13 - Subventions d'investissement	1 508 066.11
16 - Emprunt et dettes assimilées	
204 - Subvention d'équipement versées	
<b>TOTAL</b>	<b>4 178 821.13</b>

Aucune nouvelle question n'étant posée, Monsieur le Maire soumet ce projet au vote.

Bertrand LADUNE demande la parole et donne lecture d'une note des quatre élus minoritaires expliquant leur intention de s'abstenir sur le vote de ce budget.

Monsieur le Maire lui accorde la parole :

*« Monsieur le maire,*

*Nous tenons à souligner nos profonds regrets quant à la politique subventionnelle aux associations qui est soumise à notre vote ce soir.*

*La crise sanitaire a frappé de plein fouet les associations de la commune qui ont dû pour la plupart se mettre en sommeil.*

*Monsieur le Maire : avant ce mandat, vous affichiez dans vos propos, votre soutien au tissu associatif en soulignant son caractère indispensable pour une commune comme la nôtre, vous dénonciez même la frilosité de vos prédécesseurs.*

*En 2021, vous avez décidé de réduire le montant de subventions voire de les supprimer, car selon vous, la mairie saura soutenir financièrement et à tout moment, les associations quand elles en auront besoin.*

*Nous estimons que cette politique subventionnelle est contre-productive dans la gestion à long terme pour la santé financière des associations.*

*Nous estimons que cette politique sera impossible à appliquer d'un point de vue budget communal, l'année où plusieurs associations auront besoin de notre soutien financier.*

*Quels seront les critères qui nous permettront de choisir les associations que nous aiderons, et quelles seront celles que nous n'aiderons pas faute de moyens financiers ?*

*En 2021, nous pouvons envisager une sortie de cette crise sanitaire, même s'il est encore difficile d'envisager une échéance.*

*Notre avis est que c'est aujourd'hui, le moment d'initier le rebond et de motiver toutes les bonnes volontés grâce notamment aux associations. Elles sont pour nous, un levier incontournable pour retrouver ce lien social, cette mixité sociale qui nous manquent tant actuellement.*

*De notre point de vue, jamais par le passé, les municipalités successives n'ont eu une politique aussi désastreuse pour le tissu associatif qui est essentiel à l'animation de notre commune.*

*Votre politique subventionnelle au profit des associations est en désaccord avec nos valeurs, nous avons donc décidé de nous abstenir pour le vote de l'approbation du budget principal 2021. »*

Monsieur le Maire précise que cette déclaration est actée. Il est cependant très surpris de l'abstention de vote proposée sur l'ensemble du budget au seul motif des subventions aux associations qui seront soumises au vote lors de cette séance.

Il rappelle qu'en commission Finances, les explications ont été données sur les questions des subventions et qu'à l'issue de la commission, un avis favorable général a été acté.

Il précise que sur le budget en lui-même, aucune objection n'a été formulée et il note donc l'abstention générale sur l'ensemble des propositions budgétaires, y compris les projets d'investissements. Cela l'étonne.

Concernant les associations, il rappelle qu'il connaît très bien leur fonctionnement, ayant été lui-même Président d'ABACA pendant 10 ans.

Il réprecise la position de la majorité sur les attributions de subventions dorénavant :

Il n'est plus l'heure de verser des subventions pour le simple fait de donner des subventions.

En effet, il pense aberrant de verser des subventions aux associations qui ont une trésorerie bénéficiaire et pour certaines, largement bénéficiaire.

Il rappelle qu'il s'est engagé à soutenir les projets des associations qui seraient en besoin au cours de l'année et si nécessaire, à trouver un financement sur une autre ligne budgétaire.

Il précise enfin qu'au total, malgré ces nouvelles positions, le budget subventions est plus élevé que celui de l'an dernier.

Il ne peut donc entendre que sa politique associative est restrictive.

Gilbert CHODORGE préscice que le problème concerne trois associations :

Les cadres de Léa : C'est une somme minime

Le tennis : pour une somme également minime.

Le sujet sensible semble être le club d'Aviron et la course Jersey Carteret n'a pas eu lieu en 2020 alors que la subvention a été réglée, pour le reste, le chef de base recruté devrait assurer les deux fonctions : voile et aviron.

Julie MESNIL demande au cas où, comme le précise Monsieur le Maire, une association demandait une aide ponctuelle cette année, sur quelle ligne budgétaire, cette subvention pourrait être accordée ? Une somme de 5 000€ est certes inscrite sans affectation, mais elle rappelle que l'an passé 20 000€ environ ont été votés en subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire lui répond que l'an passé, beaucoup d'associations n'ont pas pu réaliser leurs manifestations, par exemple le Festival de la Gliss, il y avait donc des sommes disponibles.

Julie MESNIL précise que justement, l'an passé, cela ne posait pas de problèmes, mais cette année, comment cela sera-t-il possible ? Monsieur le Maire lui répond qu'il y aura toujours une solution par une décision modificative si besoin, en faisant des choix budgétaires pour définir les priorités.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide les propositions budgétaires 2021 par 15 voix pour et 4 abstentions.

#### **Vote des Subventions aux associations :**

Suite aux explications ci-dessus exposées, l'attribution des subventions aux associations est soumise au vote :

## SUBVENTIONS 2021

ANIMATIONS	Propositions 2021	
Fête des Pirates	0	non demandé
Festival de cinema	4000	+ communication
Polo	5100	1500 + 2 fois 1800 pour 30 cavaliers hébergés au Centre EG sur présentation des factures
Carteret Auto Retro	5000	
Festival de la Gliss	15000	baisse volontaire demandée
Gulf stram	0	subvention demandée mais non actée
Amicale de la plage	0	non demandé
Aviron Course Jersey-Carteret	0	trésorerie bénéficiaire
<b>Sous-total</b>	<b>29100</b>	
LOISIRS		
Les cadres de Léa	0	trésorerie bénéficiaire
Andromède	0	demande de fonctionnement non actée
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	
CULTURE		
Art Bc		non demandé
Chorale Intermède		non demandé
Jumelage Allemagne		non demandé
Jumelage Anglo Normand		non demandé
Ecole du cirque Sol'Air	2500	
Vespéris (vote novembre 2020)		
<b>Sous-total</b>	<b>2500</b>	
DIVERS		
Train Touristique (50%travaux réfection du pont métallique Gerfleur)		travail en concertation avec le Cotentin
Au rv des 7 Lieux		non demandé
Office National Bleuets de France vote Novembre 2020		
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	
EDUCATION		
APE		
Clos des sources		autre compte
Lycée Professionnel maritime		non demandé
Animation Cot'active	7500	
<b>Sous-total</b>	<b>7500</b>	
SOCIAL		
Banque Alimentaire	500	
Asso Normande d'entraide aux handicapés physiques	100	300 / 3 associations
Sclérose en plaque	100	300 / 3 associations
Restos du Cœur	500	
Secours Catholique	500	
Soins Palliatifs <span style="color: red;">vote novembre 2020</span>	500	
<b>Sous -total</b>	<b>2200</b>	

<b>EXTERIEUR</b>		
SPA Cherbourg	100	300 /3 associations
C.P.I.E. LESSAY	300	
<b>Sous-total</b>	<b>400</b>	
<b>SPORTS</b>		
Aviron	0	trésorerie bénéficiaire
Aviron sous réserve embauche	0	chef de base
Courir ensemble	0	non demandé
Golf	0	trésorerie bénéficiaire
Goëlette <i>vote novembre 2020 (+ 13 000)</i>	0	aidé fin 2020
Football	5000	
Horse Ball	0	non demandé
judo	2500	
Tennis	0	trésorerie bénéficiaire
Tennis de table	0	non demandé
Voile	40000	chef de base
Divers si demandes en cours d'année	5000	
Erasmus Lou Belz		versé en 2020 et sera réalisé après la crise sanitaire
Sponsoring Pierrick Ledard	1500	
Sponsoring Valentin ROUXEL (secours humanitaire)		versé en 2020 et sera réalisé après la crise sanitaire
Foot trotteur Baptiste Fauvel	500	
<b>Sous-total</b>	<b>54500</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>96200</b>	
Subventions Ancien Pôle de proximité transférées		0
Délibération d'approbation : Conseil Municipal du 05/02/2019		
Havre des Arts	932	
Amicale Pompiers BCT	1064	
Amicale Pompiers PB	1081	
CAP	2641	
USP	7706	
FSE Collège	622	
Ass Parents Collège	622	
Ass Sportive Collège	559	
Collège PB	4661	
SAG	7768	
<b>TOTAL</b>	<b>27656</b>	123856

Le Conseil Municipal valide ces attributions par 15 voix pour et 4 abstentions.

**Effacement des réseaux sur le village du Tôl : approbation du Conseil Municipal pour confier la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage au SDEM 50 :**

Suite à la demande de la commune, le SDEM a répondu favorablement pour l'accompagner dans le projet de mise en souterrain des réseaux aériens existants sur le village du Tôl. L'accompagnement proposé prend en charge la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux envisagés ainsi que la réalisation des études nécessaires et une prise en charge d'une partie des coûts des travaux.



Le reste à charge de la commune est défini ainsi :

	Tranche ferme			Tranche conditionnelle		
	Montant des travaux HT	Financement SDEM 50	Participation de la commune (30%)	Montant des travaux HT	Financement SDEM 50	Participation de la commune (30%)
Travaux de mise en souterrain du réseau de distribution électrique	91 000.00	63 700.00	27 300.00	22 500.00	15 750.00	6 750.00
Travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunication	27 000.00	18 900.00	8 100.00	13 000.00	9 100.00	3 900.00
Travaux de mise en souterrain du réseau d'éclairage public	1 000.00	700.00	300.00	500.00	350.00	150.00
<b>TOTAL</b>	<b>119 000.00</b>	<b>83 300.00</b>	<b>35 700.00</b>	<b>36 000.00</b>	<b>25 200.00</b>	<b>10 800.00</b>
	Montant des travaux HT	Participation SDEM50	Participation de la commune (30%)			
<b>TOTAL DES DEUX TRANCHES</b>	<b>155 000.00</b>	<b>108 500.00</b>	<b>46 500.00</b>			

Monsieur le Maire rappelle que contrairement aux règles de la comptabilité publique relatives à la non contraction des recettes et des dépenses, dans le cas précis, il s'agit d'une participation, seul le reste à charge pour la commune lui sera facturé.

Bertrand LADUNE demande quels sont les critères pour la réalisation de la tranche conditionnelle ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a pas de critères, c'est simplement la décision du Conseil Municipal. Jean-Pierre LEQUERTIER précise que c'est aussi une question de budget, mais la Municipalité gère au mieux l'argent public.

Catherine POT demande la date de début des travaux. Il lui est répondu que ce sera en 2022, mais le vote d'aujourd'hui est nécessaire pour acter le principe de confier les études au SDEM 50. Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les propositions de confier les études au SDEM 50 pour les deux tranches.

### **Signature de la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » :**

Ce programme vient en complément du programme « Actions Cœur de Ville ». Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Monsieur le Maire précise que ce programme est financé par la Région grâce aux crédits non utilisés de l'Etat, destinés aux Villes.

Plutôt que chaque ville pouvant être éligible dépose une candidature isolée, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a proposé de regrouper 11 communes ayant un rôle de centralité (les anciens chefs-lieux de canton en règle générale) de déposer une candidature unique en leur nom et c'est sans aucun doute ce qui a permis d'être retenus, c'était une très bonne initiative qui a reçu l'aval des communes concernées :

Barneville-Carteret, Bricquebec-en-Cotentin, La Hague, Les Pieux, Montebourg, Port-Bail-sur-Mer, Quettehou, Saint-Pierre-Eglise, Saint Sauveur-le-Vicomte, Saint-Vaast-la-Hougue, Valognes et la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

La finalité de ce programme regroupe plusieurs points, mais surtout une aide au niveau de l'ingénierie pour les projets des communes. Il est prévu le recrutement de trois chefs de projets.

Ensuite, on verra si les communes doivent contribuer ou non en fonction des demandes.

L'important est la mise en réseaux des projets et idées émanant de ces villes. Monsieur le Maire estime qu'il est important de rejoindre ce réseau.

Bertrand LADUNE précise qu'en effet, à la lecture de la convention, il estime que le risque est minime à l'échelle de la commune et que l'idée de pouvoir mutualiser les chefs de projets, les expériences et les idées est une très bonne chose.

Cette convention sera signée pour 18 mois. Il est évoqué un diagnostic en marchant sur chaque territoire. Monsieur le Maire précise qu'en effet, il sera contacté dans les prochaines semaines pour définir une date de ce diagnostic en marchant pour faire le tour de la commune.

Gilbert CHODORGE précise que certaines communes du centre et du sud manche se « vident » et qu'il est important de se regrouper et se battre pour des points nécessaires comme la santé et le maintien des commerces. Il faut conserver l'équilibre des bourgs, avec les écoles, les services...

Monsieur le Maire informe que les responsables du projet ont demandé aux villes si elles avaient déjà des contrats en cours. Pour notre commune, nous avons le CPS (Contrat de Pôle de Services) avec le Département et le CT3 (Contrat de Territoire) avec la Région Normandie. En effet, les communes dynamiques sont aidées, ce qui est notre cas. Avec le plan de relance, il est demandé aux communes qui déposent des demandes de subvention, de réaliser les travaux rapidement.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'adhésion de la commune au programme « Petites Villes de Demain ».

Martine LE ROUX GRAND-GUILLOT prend part à la séance.

### **RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel pour le grade des Techniciens territoriaux :**

Monsieur le Maire rappelle que le RIFSEEP a été mis en place pour le personnel de Barneville-Carteret depuis le 28 Mars 2019. Cependant plusieurs cadres d'emplois de la filière technique, notamment les ingénieurs et techniciens territoriaux, ne pouvaient pas en bénéficier, faute de textes.

Il rappelle le principe du régime indemnitaire qui vient en plus du salaire fixe et précise que le CIA (Complément Indemnitaire Annuel), est attribué à sa seule discrétion en fin d'année.

Le montant proposé est, comme pour l'ensemble du personnel, fixé au maximum et Monsieur le Maire attribue, par arrêté, le montant qu'il souhaite :

Cadre d'emplois	Groupe	Montant annuel (Taux maximum)	
		IFSE	CIA
Techniciens territoriaux	Groupe 1	17 480€	2 380€

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Au sujet du personnel, Monsieur le Maire rappelle que les embauches des personnes, votées en Conseil Municipal du mois de décembre sont effectives depuis le 1<sup>er</sup> Mars. Il y a eu à cet effet une conférence de presse au centre technique cet après-midi avec le Directeur d'ASTRE, Monsieur JOSSET qui a fait part de sa satisfaction de voir deux personnes sortir du système et de quitter la précarité de ces emplois.

Les deux agents concernés sont très satisfaits de leur nouvelle situation.

#### **Autorisation de signature de la convention avec le Département de la Manche pour la mise en place des panneaux de signalisation touristique pour les villes emblématiques :**

Monsieur le Maire informe que le Département de la Manche a proposé un partenariat pour une signalétique particulière pour les villes emblématiques. Il précise que cette signalétique est visible le long de certaines voies, avec un thème de couleur décliné du marron vers le beige.

La municipalité précédente a proposé un thème pour notre commune et il a été acté et dessiné. Il convient dorénavant de signer la convention pour la mise en place des panneaux sur la touristique. Trois panneaux sont prévus. La commune a à sa charge la fourniture des panneaux (environ 6300€ sur trois ans).

Les sites d'implantation proposés sont sur la touristique : au niveau de la direction St Georges de la Rivière, direction les Moitiers d'Allonne et avant la Biscuiterie de Sortosville en Beaumont.

Bertrand LADUNE fait remarquer que sur l'entretien, il est prévu deux panneaux Il lui est répondu que le Département doit prendre à sa charge l'entretien du 3ème panneau.

Toutes explications entendues, ce projet est validé à l'unanimité.

#### **Modification du commentaire de Monsieur Le Maire au sujet de l'occupation de la chapelle Saint-Louis lors du dernier conseil.**

Suite à une explication historique avec les spécialistes communaux, nous apportons les précisions suivantes à l'intervention de Monsieur le Maire sur l'occupation de la Chapelle Saint-Louis lors du dernier Conseil Municipal :

La chapelle Saint-Louis est devenue chapelle protestante par l'accord du 30 Janvier 1969 entre l'église catholique et l'église protestante, entériné par la Mairie.

La chapelle est donc vouée au culte protestant toute l'année. Cependant, après accord de l'église protestante, il est possible d'y réaliser des cérémonies catholiques.

Cette modification s'appuie sur la délibération du Conseil Municipal du 30 Janvier 1969 et de la dédicace affectation au culte protestant (paru le 28 mai 1969 dans la presse locale).

**Autorisation de signature d'une convention de mutualisation entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et les communes de Barneville-Carteret, les Moitiers d'Allonne, Port-Bail sur Mer et le Syndicat Scolaire des Sept Lieux pour la mise à disposition du Service Jeunesse géré dans le cadre du Service Commun de la Côte des Isles pour l'animation d'activités sportives sur le temps scolaire :**

Monsieur le Maire rappelle l'historique de cette mise à disposition :

La Communauté de Communes de la Côte des Isles, dans le cadre de sa compétence « mise en place, création et suivi d'actions en faveur des jeunes », mettait un éducateur sportif à disposition des communes de son territoire disposant d'une école. Cette convention arrive à terme à l'issue de la présente année scolaire.

Il rappelle que lors de la création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, cette dernière a repris l'ensemble des compétences des anciennes intercommunalités avant de restituer certaines compétences au motif que toutes les communautés de communes ne disposaient pas des mêmes compétences, ce qui était notamment le cas de la 3CI avec le Service Jeunesse.

Les communes concernées ont donc validé la création d'un service commun pour ces compétences. Ce service commun étant géré par le Cotentin.

Il convient donc de renouveler cette convention avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour assurer la continuité du service public pour les compétences restituées au 01.01.2019.

Les personnels concernés sont inclus à 100% dans le Service Commun de la Côte des Isles, la prestation est déjà comprise dans les AC prélevées.

Cette prestation est non facturée à raison de 10 heures d'activités par classe primaire et par année scolaire et pour l'accompagnement des séances de piscine.

Monsieur le Maire rappelle que sur l'ensemble du Cotentin, c'est notre service commun qui est le plus efficace et propose le plus d'activités.

Toutes explications entendues, il est autorisé, à l'unanimité, à signer la convention correspondante.

Pour information : la Préfecture de la Manche a transmis récemment un guide à l'attention des maires relatif aux actions des communes dans la lutte contre la pauvreté et les exclusions. Ce document a été remis à l'ensemble des conseillers.

Suite à cette réception, une réunion extraordinaire du CCAS s'est déroulée pour étudier les points que nous mettons en place et lors de cette réunion, les actions du Service Commun ont été évoquées.

**Signature de la convention de partenariat avec l'Education Nationale pour le « Label écoles numériques 2020 » :**

Monsieur le Maire rappelle qu'Auréliette LETERRIER RAOUL, ancienne directrice de l'école du Clos des Sources, en accord avec la Mairie avait déposé un dossier dans le cadre de l'appel à projet « Label écoles numériques 2020 » avec l'Education Nationale. Ce projet a été retenu (fourniture de 14 ordinateurs portables, les anciens ont environ 10 ans et sont obsolètes, ainsi qu'un système de vidéo projection).

Il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'Education Nationale, nous permettant une subvention à hauteur de 50% de la dépense engagée (plafonnée à 7000€).

Pour information, le projet de l'école s'élève à 12 717.60€, la subvention sera donc d'un montant de 6 358€80. Ce projet est dorénavant suivi par Marie-Pierre LEVEQUE, nouvelle directrice.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

### **Tarifs 2021 – Location des salles municipales :**

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote des tarifs communaux, il avait été décidé de reporter le vote des tarifs des salles. Les adjoints en charge de l'utilisation des salles (France COSTA-TORRO, Bruno MEDA et Edwige PERINET) ont établi une proposition qui a été transmise à chaque conseiller. Il est proposé de les valider.

Monsieur le Maire précise que par rapport au projet transmis aux conseillers, la ligne « caution » est enlevée. En effet, pour la commune, si une caution est mise en place, elle doit être encaissée et restituée, ce qui peut être préjudiciable pour les personnes qui déposent le chèque de caution.

Il sera donc précisé dans la convention de location que toutes dégradations, quelles qu'elles soient seront facturées au locataire pour leur coût exact, que ce soit suite à une intervention d'entreprise ou à des travaux de réparation en régie.

	TARIFS 2021			
	Professionnels & Particuliers (Hors BC)	Associations (Hors BC)	Professionnels & Particuliers (BC)	Associations BC (Au-delà de 2 utilisations / An)
<b>Salle des DOUITS</b>				
<i>Location 24h</i>	160.00 €	160.00 €	160.00 €	100.00 €
<i>Location Week-End</i>	250.00 €	250.00 €	220.00 €	100.00 €
<i>Location Journée Supplémentaire</i>	90.00 €	90.00 €	60.00 €	20.00 €
<b>Pôle Nautique</b>				
<i>Salle de Réunion (PETITE) Location 24h</i>		250.00 €		
<i>Salle de Réunion (GRANDE) Location 24h</i>		500.00 €		
<i>Salle de Réunion (PETITE) Location Week-End</i>		350.00 €		
<i>Salle de Réunion (GRANDE) Location Week-End</i>		700.00 €		
<i>Salle de Réunion (PETITE) Location Journée Supplémentaire</i>		100.00 €		
<i>Salle de Réunion (GRANDE) Location Journée Supplémentaire</i>		200.00 €		
<b>Eugène Godey</b>				
<i>Salle de Réunion Location 24h</i>		100.00 €		
<i>Salle de Réunion Location Week-End</i>		180.00 €		
<i>Salle de Réunion Location Journée Supplémentaire</i>		80.00 €		
<i>Salle de Réunion + Cuisine Location 24h</i>		140.00 €		
<i>Salle de Réunion + Cuisine Location Week-End</i>		240.00 €		
<i>Salle de Réunion + Cuisine Location Journée Supplémentaire</i>		120.00 €		
<i>Cuisine Libre Service (Groupes) Location 24h</i>		20.00 €		

Le Conseil Municipal valide ces tarifs à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'ils seront mis en ligne sur le site de la Mairie et à cet effet, il invite les conseillers municipaux à regarder le site de la Mairie qui est amélioré.

### **Vente d'une partie du CR 7 dit du Manoir et d'un délaissé Rue de Dessous le Bourg après enquête publique et Avenue de la Verdure : Bien sans Maître.**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, en séance du 25 Juin 2020 avait accepté les demandes de Monsieur et Madame BUCHY pour acquérir un tronçon du Chemin Rural n°7 dit du Manoir et de Monsieur et Madame BIHEL pour un délaissé de la Rue du Dessous du Bourg devant leur habitation.

Ces deux parcelles étant dans le domaine public communal, il convenait d'effectuer certaines démarches pour les déclasser avant la vente et obtenir l'avis du Service des Domaines pour leur valeur.

Les démarches sont à ce jour effectuées (enquête publique réalisée avec avis favorable du Commissaire Enquêteur) et avis des domaines :

CR n°7 : 50€

Rue dessous le bourg : 10€ le m<sup>2</sup> (6.60m<sup>2</sup>)

Il convient donc, pour clore ces deux dossiers, de valider le déclassement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente.

Pour le terrain Avenue de la Verdure, la procédure de Bien sans Maître est également terminée et le Conseil est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente avec Madame MAURIN qui a fait une offre intéressante à 17 500€, plus élevée que la valeur donnée par le Services des Domaines (7 000€). Cette vente avait été négociée sous la précédente mandature.

Le Conseil Municipal valide l'ensemble des propositions ci-dessus à l'unanimité.

### **Choix du fournisseur d'électricité après consultation en raison de la fin des tarifs réglementés :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est concernée par la fin des tarifs réglementés d'électricité depuis le 31.12.2021. Elle n'a pas pour l'instant adhéré au groupement de commandes géré par le SDEM et a donc lancé une consultation pour l'ensemble des contrats d'électricité de la commune.

Deux fournisseurs ont répondu : Direct Energie et EDF. Les tarifs proposés par Direct Energie semblaient plus attractifs, mais après analyse, il est vérifié que celle d'EDF arrive en première position, en raison de la prise en compte des coûts d'acheminement.

Ces offres sont à durée très limitée et il n'a pas été possible de réunir la commission d'appel d'offres pour présenter l'analyse. Cela n'entache pas l'analyse puisqu'il s'agit d'une procédure adaptée, les derniers tarifs ont été reçus ce jour à 12h00.

L'analyse effectuée par le Directeur des Services Techniques classe l'offre d'EDF en première position.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de fourniture d'électricité avec EDF.

### **Désignation d'un membre du Conseil Municipal au COPIL NATURA 2000.**

Monsieur le Maire rappelle que le Préfet de la Manche a transmis un courrier pour la désignation de membres du Conseil Municipal au Comité de Pilotage du site NATURA 2000 « Littoral Ouest du Cotentin de Saint Germain sur Ay au Rozel », site placé sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Littoral Normand.

Il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein du Conseil Municipal.

Marie-José NAGLE est intéressée pour le poste de titulaire et Monsieur le Maire pour le poste de suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, acte ces propositions.

Tony ALFEREZ précise qu'il est lui-même membre de ce COPIL au titre d'une association.

Julie MESNIL quitte la salle, comme elle l'a mentionné en début de séance.

#### **INTERVENTIONS DES CONSEILLERS :**

Martine LE ROUX GRAND-GUILLOT précise qu'elle a été interpellée au sujet des écheveaux sur les façades de la Rue Guillaume le Conquérant, les personnes demandent à qui s'adresser à ce sujet ?

Bertrand LADUNE lui répond que c'est sans doute auprès d'ENEDIS, ou du SDEM.

Vincent ARNAUD pense que France Telecom et EDF ont le droit de poser ces écheveaux.

Dans le cas présent, le contact demandé est pour informer de leur état vétuste.

Monsieur le Maire informe que le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le 8 Avril pour le choix du Maître d'œuvre pour les travaux de la Promenade Abbé Leboutellier. Une commission d'appel d'offres sera réunie auparavant.

Bertrand LADUNE demande à Monsieur le Maire s'il a une date approximative de réponse aux questions qu'il a transmises au nom des 4 conseillers minoritaires. Monsieur le Maire lui répond que ce questionnaire doit être mis à jour puisque la majorité des questions ont été abordées dans les différentes commissions et conseils municipaux et ont déjà trouvé réponse.

La séance est levée à 19h40.

Vu, le Maire,  
David LEGOUET.

